

# La Farigoulette\*\*\*\*\*

## CONTRAT 2012

NOM et PRENOM.....ADRESSE.....

.....CODE POSTAL + VILLE..... PAYS.....

TEL : PORTABLE.....MAISON.....MAIL .....

Après avoir pris connaissance, compris et accepté les tarifs et les conditions générales, je m'engage à occuper :

un emplacement : AVEC ELECTRICITE // SANS ELECTRICITE du ..... /..... / 2012 (14h) au ..... /..... / 2012 (12h)

une location : Mistral / Mistral Plus / Pagnol / Giono / Giono Plus du ..... /..... / 2012 (16h) au ..... /..... / 2012 (10h)

POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ANNULATION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CAMPING CARAVANING (COUPON SUR DEMANDE)

Ma famille sera composée de ..... adultes, ..... enfants dont ..... de moins de 4 ans, ..... animal(aux) (conditions d'acceptations dans les conditions générales ci dessous), ..... caravane ou camping car, ..... tente(s) ou igloo(s), ..... véhicule(s) dont ..... sur parking extérieur (un seul en intérieur).

En juillet et août le bureau d'accueil est ouvert de 8h à 19h30. Hors saison : de 8h00 à 19h00.

En dehors de ces heures d'ouvertures, les arrivées sont acceptées jusqu'à 21h00 maximum.

Possibilité arrivée tardive si appel préalable (avant 19h30) au 06.86.95.94.14. SANS APPEL AVANT 19H30. LES ARRIVEES TARDIVES NE POURRONT ETRE ACCEPTEES.

FAIT A ..... LE ..... SIGNATURE POUR ACCORD .....

### CONDITIONS GENERALES DE LOCATIONS D'EMPLACEMENTS

- 1 - Les réservations sont définitives à la réception de 75 € d'arrhes, par emplacement qui se répartissent ainsi : 60 € qui seront déduit de la facture et 15 € pour frais de location (CHEQUES ANCV ACCEPTES ; Iban : FR76 1910 6008 3613 6907 6000 045 Bic : AGRIFRPP891)  
En cas d'annulation de location, il sera opéré les retenues suivantes : Avant le 31/03 : Frais x 2 Avant le 31/05 : Frais + 50% des arrhes  
Après le 01/06 : Frais + 100 % des arrhes  
Possibilité de souscrire une Assurance Annulation auprès de la Fédération Française de Camping Caravaning (coupon sur demande)
- 2 - La redevance du séjour est acquittée le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- 3 - Toute personne présente dans l'enceinte du camping doit de conformer au règlement intérieur et respectées les consignes affichées.
- 4 - L'emplacement loué est choisi par le locataire au moment de son arrivée parmi les emplacements vacants.
- 5 - La journée est comprise de 12h à 12h. Tout départ effectué après 12h entraîne la facturation d'une journée supplémentaire.
- 6 - Il ne sera toléré aucun animal en liberté dans l'enceinte du camping, la tenue en laisse ainsi qu'un carnet de vaccination à jour est obligatoire. De même, les besoins de nos chers amis à quatre pattes sont interdits dans l'enceinte du camping sous peine d'exclusion. SONT INTERDITS LES CHIENS DE PREMIERE ET SECONDE CATEGORIE AINSI QUE CEUX ESTIMES DANGEREUX POUR LES ENFANTS.
- 7 - Tout locataire ne déclarant pas ses visiteurs dès leurs arrivées verra d'une part sa responsabilité engagée, et d'autre part, subira la facturation à dater du jour d'arrivée du locataire.

### CONDITIONS GENERALES DE LOCATIONS DE MOBILHOMES

- 1 - Prix Forfaitaire comprenant eau, électricité, gaz, équipement vaisselle, salon de jardin, couvertures. Linge et oreillers non fournis
- 2 - La location est définitive à réception des arrhes, soit 25% du montant du séjour + 20 € de frais de location. Le solde de la redevance du séjour sera acquitté au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. Le non règlement du solde à l'échéance entraînera l'annulation de la location ainsi que la perte des frais + 100 % des arrhes (CHEQUES ANCV ACCEPTES ; Iban : FR76 1910 6008 3613 6907 6000 045 Bic : AGRIFRPP891).  
En cas d'annulation de location, il sera opéré les retenues suivantes : Avant le 31/03 : Frais x 2 Avant le 31/05 : Frais + 50 % de l'acompte  
Après le 01/06 : Frais + 100% de l'acompte  
Possibilité de souscrire une Assurance Annulation auprès de la Fédération Française de Camping Caravaning (coupon sur demande)
- 3 - Deux cautions seront demandées par chèque à l'arrivée : une de 500 € pour le mobil-home et une de 100 € correspondant à la caution « ménage ». Elles seront restituables par courrier dans les 15 jours suivant le départ après inventaire et état des lieux. En cas de nettoyage non satisfaisant, la caution de 100 € sera perdue. Toute observation concernant l'état des lieux et le ménage devra être formulée le jour de l'arrivée.
- 4 - Les locataires sont responsables du matériel mis à leur disposition et de l'état des lieux. Ils sont tenus de se conformer au règlement intérieur et de respecter les consignes affichées.
- 5 - Aucune réduction n'est consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- 6 - SEULS LES ANIMAUX DE MOINS DE 3KGS (YORKSHIRE, CANICHE NAIN, ...) SONT ACCEPTÉS DANS LES LOCATIONS. La tenue en laisse ainsi qu'un carnet de vaccination à jour est obligatoire. De même, les besoins de nos chers amis à quatre pattes sont interdits dans l'enceinte du camping sous peine d'exclusion. En cas de présentation avec un animal de plus de 3 kgs, la location sera annulée sur le champ et les sommes versées seront perdues.